

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Vœu appelant l'État à maintenir le siège du CROUS à Dijon

Madame Koenders expose :

Le premier ministre a annoncé dernièrement, prenant appui sur des arguments clairs et motivés et créant ainsi une jurisprudence dont Dijon souhaite bénéficier dans les mêmes conditions, sa décision d'implanter le siège du CROUS de la région Normandie à Rouen, revenant sur un choix initial de Caen.

Une situation comparable à celle de la Normandie existe en Bourgogne-Franche-Comté où Dijon compte un nombre d'étudiants nettement supérieur à Besançon qui accueille déjà l'installation du rectorat régional.

Dans le cadre du processus de fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avait dans un premier temps décidé de regrouper le CROUS de Dijon et celui de Besançon, situant le siège de ce regroupement à Besançon, sans que les raisons de ce choix ne soient clairement expliquées.

Dijon compte 32 000 étudiants. La gestion de son CROUS est exemplaire et parfaitement équilibrée. L'effort de modernisation mené au sein du CROUS de Dijon en est une illustration, parmi d'autres. La capitale de la Côte-d'Or est bien le centre de la vie étudiante en Bourgogne-Franche-Comté, elle est la plus grande ville, qui compte le plus grand campus et le plus grand nombre d'étudiants.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche indique justement, dans une étude d'août 2017 réalisée par sa sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), que l'académie de Dijon compte 45 000 étudiants (+ 3,9 % / an), tandis que l'académie de Besançon dénombre 34 000 étudiants (+ 1,9 % / an).

Il faut rappeler que le CROUS de Dijon emploie 280 agents et fournit aux quelque 45 000 étudiants des 4 départements compris dans l'académie de réels services, dans le domaine de la restauration, de l'hébergement, de l'accompagnement social et de l'action culturelle.

L'installation du siège du CROUS à Besançon ne répond à aucune attente des étudiants, ni à aucun schéma stratégique national, ni à aucun besoin dans l'organisation administrative des services au public.

Prenant acte des motivations qui ont conduit le premier ministre à affirmer une position claire et compréhensible en région Normandie, insistant sur la nécessité d'une même cohérence de l'Etat dans ses arbitrages, le conseil municipal de Dijon demande que le siège du CROUS soit maintenu à Dijon.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**